**Université 8 mai 1945 -Guelma-**

**Faculté des lettres et des langues étrangères**

**Département des lettres et de la langue française**

**Module** Initiation aux langues de spécialité

**Niveau** L3

**Semestre** 5

**Enseignante responsable** Dre.Sabrina Tlemsani

**Année universitaire** 2023-2024

 **Cours 2** La terminologie

**Objectifs du cours A** la fin du cours l’étudiant sera capable de :

- Définir ce que c’est que « la terminologie »

- Identifier les disciplines en rapport avec « la terminologie »

- Faire la distinction entre « terme » et « mot »

**Plan du cours**

1. Définition de « la terminologie »
2. Distinction « terme » et « mot »
3. ***Définition de « la terminologie »***

«*Etude systématique de la dénomination des notions (ou concepts) spécifiques de domaines spécialisés des connaissances ou des techniques.*» (Dubois et al.,1973)

La terminologie est l’ensemble des termes qui sont spécifiques d’une science, d’un domaine particulier de l’activité humaine. Elle est une discipline qui a comme objet l’étude théorique des dénominations des objets ou des concepts utilisés par tel ou tel domaine du savoir.

Elle consiste en l’étude du choix de l‘usage des termes faisant partie des vocabulaires de spécialité, qu’on peut trouver dans tous les domaines de connaissance : informatique, grammaire, linguistique, etc. et qui peuvent également relever de la langue courante, donc figurer à la fois dans une banque de terminologie dont se chargent le terminologue, et un dictionnaire de langue courante, dont se charge le lexicographe. Par exemple le terme table peut à la fois faire partie de la terminologie de l’ameublement et de la terminologie de l’informatique.

La terminologie est définie comme étant « *une science qui étudie les termes, ces unités lexicales véhiculent un sens spécialisé dans un discours scientifique ou technique* » (Cetro, 2013, p3). La terminologie est une branche de la linguistique appliquée au même titre que la traduction spécialisée, la rédaction technique et l’enseignement des langues.

Par opposition au lexicographe, qui classe les mots dans un dictionnaire, le spécialiste de la terminologie est appelé : terminologue ; son rôle est de repérer, d’analyser et, au besoin, de créer des termes pour répondre au besoin d’expression de l’usage. Sa création de mot est de nature sémantique et étymologique.

1. **Distinction entre « terme » et « mot »**

En linguistique, on distingue une différence entre les termes et les mots. Un mot est une unité de base qui a une signification indépendante, le terme, quant à lui, est un mot ou une expression spécialisée utilisée dans un domaine spécifique, comme la médecine ou le droit, etc. Les termes ont souvent des significations plus précises et techniques que les mots courants.

Le terme, aussi appelé unité terminologique est la dénomination ou la désignation d’un concept en langue de spécialité. Cette désignation peut être :

* Un mot de la langue générale ou courante pris dans un sens spécialisé
* Un mot créé avec un sens spécialisé
* Un syntagme ou regroupement de mot formant une unité de sens
* Une formule chimique, etc.
* Un symbole
* Une appellation savante en latin ou en grec
* Un acronyme
* Un sigle

Le terme d’une langue de spécialité se distingue du mot de la langue générale :

* Il se caractérise par sa « Monosémie » comparé au mot de la langue générale qui est « polysémique »
* Il se caractérise par une stabilité et une constance entre la forme lexicale et le contenu sémantique dans les textes de spécialité.
* Il se caractérise par son invariabilité
* Par sa mise en relief grâce au signe typographiques (italique, gras, guillemets)
* Par le répertoire restreint de ses structures grammaticales : la plupart des termes sont des noms communs simples, dérivés ou composés, ou des syntagmes nominaux. Ceci n’exclut pas l’existence d’unité terminologique verbales, adjectivales ou adverbiales.

**Références bibliographies**

1. Dubois,Jean,et al. (1973). Dictionnaire de linguistique. Paris : Librairie Larousse
2. Cetro, Rosa, (2013). Lexique-grammaire et Unitex : quels apports pour une description terminologique bilingue de qualité ? Analyse sur deux corpus comparables de médecine thermale. Linguistique. Université Paris-Est.